

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/06/2014 à 20 h00

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre juin à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur LEFEUVRE Alain, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Marie Françoise CHEVILLON, Elise JOSCHT, Fabienne SAVATIER, Annick PIEDERRIERE, Alice BERTRAND, Nadia MONNIER, Nathalie GUILBERT,
Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Claude PIEL, Daniel HENRY, Stéphane DANION, Gilles RUELLAND, Dominique PERRICHOT, François LE COMTE conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente : Mme Maud ROBIN

Étaient absents excusés : Mme Dominique MAILLET, Mr Philippe BARGAIN

Ayant donné pouvoir : Mme Dominique MAILLET à Mr Alain LEFEUVRE, Mr Philippe BARGAIN à Mr Didier GUERIN.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été approuvé.

Mme Marie-Françoise CHEVILLON a été nommée secrétaire de séance

Deux ajouts à l'ordre du jour sont acceptés par les membres du conseil municipal.

Il s'agit de :

- Demande de foin
- Rectificatif délibération ADSCRIP

VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES POUR LA REALISATION D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE SUR L'AGGLOMERATION DE PAIMPONT

Si « La Porte des Secrets » a des retombées touristiques indéniables et croissantes pour la commune qui affirme au travers de cet équipement et de ses sites légendaires son identité touristique, ceci n'est pas sans créer des contraintes que les élus souhaitent prendre en compte afin d'améliorer le fonctionnement du bourg de Paimpont et améliorer ainsi la circulation et le stationnement. C'est dans ce contexte, que la commission « voirie » aidée de l'aide technique du Conseil Général d'Ille et Vilaine a élaboré un cahier des charges pour la réalisation d'un contrat d'objectifs développement durable sur le bourg de Paimpont. Il s'agit au travers de cette étude de conduire une réflexion en matière d'urbanisation ainsi que certains équipements communaux.

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la version définitive a été présentée lors de la commission finances du 20 juin 2014. Il propose de l'approuver afin de pouvoir lancer la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'engager une étude globale sur l'aménagement du bourg par la réalisation d'un contrat d'objectifs
- de valider le cahier des charges pour la réalisation de ce contrat d'objectifs
- d'autoriser Mr le Maire à lancer la consultation pour la réalisation d'un contrat d'objectifs développement durable sur l'agglomération de Paimpont
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DEMANDE D'APPUI EN INGENIERIE PUBLIQUE AUPRES DU CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE POUR L'ANNEE 2014.

Mr le Maire rappelle au conseil municipal les différents projets que la commune a décidé de mener au cours de l'année 2014 et qui ont été inscrits au budget communal :

- L'étude globale sur l'aménagement du bourg
- L'aménagement des entrées de bourg route de Gaël et route de Plélan le Grand.

Dans cette perspective, Mr le Maire présente au conseil municipal l'offre d'ingénierie publique proposée par le Conseil Général d'Ille et Vilaine, telle que proposée dans le guide départemental de l'ingénierie publique. Il précise que des conseils peuvent être apportés par les services départementaux, essentiellement au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement.

Compte-tenu des projets communaux, des conseils peuvent être sollicités dans le cadre des fiches suivantes du guide départemental de l'ingénierie publique :

- Conseil technique aux aménagements routiers sur routes départementales en agglomération
- Accompagnement à l'élaboration de contrats d'objectifs développement durable

Mr le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'appui des services départementaux, en amont de ces projets, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément aux fiches 4-11 et 4-31 du guide départemental de l'ingénierie publique, pour les projets suivants :

- Conseil technique aux aménagements routiers sur routes départementales en agglomération
- Accompagnement à l'élaboration de contrats d'objectifs développement durable

AMENAGEMENT DU BOURG : DEVIS SIGNALISATION ET MARQUAGE

Mr Didier GUERIN, adjoint à la voirie, présente aux membres du conseil municipal deux devis concernant la signalisation et le marquage dans le centre bourg.

Il s'agit du marquage et de la signalisation de la zone bleue et du sens unique.

Sociétés	Signature Montants H.T.	Parc départemental Montants H.T.
Marquage et panneaux	1 124.08 €	1 866.25€
Panneaux complémentaires	1 108.68 €	1 108.68 €
TOTAL	2 232.76 €	2 974.92 €

Mr GUERIN propose de retenir le devis de l'entreprise Signature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 16 voix pour et une abstention :

- de valider l'offre de l'entreprise SIGNATURE d'un montant de 2 232.76 € H.T.
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

ACQUISITION DE JARDINIÈRES

Mr Didier GUERIN, adjoint à la voirie, informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'acheter 6 nouvelles jardinières afin de compléter le mobilier urbain.

Un devis a été demandé auprès du fournisseur des jardinières de la place du Roi Saint Judaël afin d'avoir une homogénéité du mobilier urbain. Le devis s'élève à 3 768.00 € H.T. pour l'acquisition de 6 jardinières modèle Mazagan. La facture sera réglée en investissement sur l'opération n°207.

La commission finances du 20 juin 2014 a validé cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de valider le devis de la société Aera pour l'acquisition de 6 jardinières pour un montant total H.T. de 3768.00 € soit 628 € H.T. la jardinière
- de régler la dépense en investissement sur l'opération n°207.
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

DEMANDE D'ACQUISITION AU LIEU-DIT « HUCHELOUP-BEAUVAIS »

Monsieur Didier GUERIN informe les membres du conseil municipal que Mr Etienne LOKS est propriétaire d'une habitation au lieu-dit « Hucheloup – Beauvais » et qu'il sollicite l'acquisition d'une partie de voie communale; environ 120m² située à proximité de son habitation car son assainissement est situé sur cette parcelle.

Mr Didier GUERIN rappelle aux membres du conseil municipal que la commission voirie a fixé les modalités d'acquisition suivantes :

Lorsque la demande permet une extension d'habitation ou la création d'annexes, on applique un pourcentage de 40% de la surface existante auquel on multiplie le prix de vente. Dans ce cas, le prix de vente est fixé à 41.67€/m². Dans les autres cas, le prix de vente est fixé à 0.65 €/m².

Mr GUERIN propose de fixer à 41.67 €/m² les 62.80m² et le reste à 0.65 €/m².

La commission voirie s'est rendue sur place et a émis un avis favorable à cette demande et à ces conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de lancer l'enquête publique préalable à la vente d'une partie de la voie communale soit environ 120m² située au lieu-dit Hucheloup-Beauvais
- de nommer un commissaire enquêteur
- de désigner un géomètre pour dresser le Procès verbal de mesurage
- de préciser que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- de désigner un notaire pour dresser l'acte authentique
- de fixer le prix de vente à 41.67 € le m² pour 62.80 m² et le reste à 0.65 €/m²
- d'autoriser Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

DEVIS PISCINE

Mme Elise JOSCHT, adjointe en charge des affaires scolaires, informe le conseil municipal que les élèves de l'école publique de Paimpont bénéficieront d'une activité piscine dans le cadre des activités scolaires lors de la prochaine année scolaire (2014-2015). Le conseil municipal s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015.

Des devis ont été sollicités auprès des piscines de Guer et Montfort sur Meu.

Piscines	Guer	Montfort-sur-Meu
Nombre de séances	11	10
Coût par séance	160 €	
Coût par entrée/séance/enfant	0.86 €	
Nbre d'enfants	50	
Dates	23/03 au 28/06/2015	
Créneau	10h35 – 11h15	
TOTAL	2 233.00 €	2 496.00 €

Pour information, la piscine de Guer prévoit la facturation d'un supplément de 20 € en plus du coût de la séance, si les enseignants ne vont pas au créneau piscine prévu.

Pour avoir un créneau à la piscine de Guer, il faut que la commune de Paimpont adhère au SIGEP (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la piscine) au 1^{er} septembre 2014 et qu'elle nomme 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants). L'adhésion est comprise dans le prix de la séance.

La commission finances réunie le 20 juin dernier propose de retenir l'offre de la piscine de Guer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la proposition de la commission finances en retenant l'offre de la piscine de Guer
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

DEVIS TRANSPORT POUR ACTIVITE PISCINE

Mme Elise JOSCHT, adjointe en charge des affaires scolaires informe les membres du conseil municipal que les enfants de l'école publique de Paimpont bénéficieront d'une activité piscine lors de la prochaine année scolaire. Ils iront à la piscine de Guer. Le conseil municipal s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015.

Des devis ont été sollicités auprès de deux sociétés.

Sociétés	Christian JOLY	BOURREE Voyages
Guer	1265.00 €	990.00 €

La commission finances réunie le 20 juin dernier propose de retenir l'offre de l'entreprise BOURREE Voyages, mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la proposition de la commission finances en retenant l'offre de l'entreprise BOURREE Voyages, d'un montant de 990.00 € pour transporter les élèves de l'école publique de Paimpont vers la piscine de Guer.
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

TARIFS CANTINE-GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs appliqués pour l'année scolaire. La commission finances du 20 juin 2014 a proposé une augmentation des tarifs à hauteur de 2%. Les tarifs proposés pour l'année scolaire 2014/2015 sont :

<u>Repas cantine</u>	<u>Garderie</u>
Enfant : 3,65 €	½ heure : 0,58 €
Inscription le jour même: 3,95 €	
Adulte : 5,25 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2014-2015 comme suit :

<u>Repas cantine</u>	<u>Garderie</u>
Enfant : 3,65 €	½ heure : 0,58 €
Inscription le jour même: 3,95 €	
Adulte : 5,25 €	

DESIGNATION DE DELEGUES AU SIGEP DE GUER – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE LA PISCINE

Les élèves de l'école publique de Paimpont iront à la piscine Guer lors de prochaine année scolaire 2014-2015. Mais pour cela, il faut que la commune de Paimpont adhère au SIGEP (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine) à compter du 1^{er} septembre 2014. Il faut nommer 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants) pour 3 réunions par an.

Candidats délégués titulaires

Mme Elise JOSCHT
Mr Dominique PERRICHOT

Candidats délégués suppléants

Mr Philippe BARGAIN

Mr Daniel HENRY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'adhérer au SIGEP (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine)
- de nommer comme délégués :

Délégués titulaires

Mme Elise JOSCHT

Mr Dominique PERRICHOT

Délégués suppléants

Mr Philippe BARGAIN

Mr Daniel HENRY

CABLAGE INFORMATIQUE A L'ECOLE PUBLIQUE

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que le câblage informatique de l'école doit être mis aux normes afin d'éviter les problèmes informatiques. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2014 (opération n°205).

Des devis ont été demandés auprès de 2 entreprises.

	Générale de Bureautique	Lustrelec
Montant H.T.	6 656.10 € H.T.	6 556.65 €
Option	439.00€ H.T. (serveur NAS)	

La mise en réseau n'est pas prévue dans le devis de Lustrelec.

Un contrat de maintenance est signé avec la société Générale de Bureautique pour l'ensemble du parc informatique des services de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de retenir la proposition de l'entreprise Générale de Bureautique y compris l'option soit un montant total de 7 095.10 € H.T.
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

DEMANDE DE SUBVENTION : BROCELIAND'CO – LES GENS D'ICI

Madame Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances, présente la demande de subvention présentée par l'association Brocéliand'Co – les Gens d'Ici pour l'organisation d'un évènement durant l'été 2014 en remplacement de l'animation Games of Trolls qui a été annulée par l'association O'Korrigan Rieur et pour la manifestation Quand Brocéliande conte la Russie. L'association sollicite une subvention d'un montant de 1800.00 € : 800.00 € pour l'animation estivale et 1 000.00 € pour Brocéliande conte la Russie ».

Mme CHEVILLON rappelle aux membres du conseil municipal que l'association a déjà fait une première demande de subvention pour la manifestation Quand Brocéliande conte la Russie qui a été refusée par la commission finances car l'évènement se déroulait dans un lieu privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention car la demande est arrivée trop tard pour « Brocéliande conte la Russie » et pour la demande de cet été le projet n'est pas assez abouti.

DEMANDE DE SUBVENTION : FEDERATION DE GOUREN

Madame Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances, présente la demande d'aide financière présentée par la fédération de Gouren (lutte bretonne). L'objet de la demande est le développement de ce sport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention car cette fédération bénéficie d'une subvention versée par la Communauté de Communes de Brocéliande.

CAMPING MUNICIPAL : DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Mme Marie-Françoise CHEVILLON présente 2 demandes de remboursement pour le camping municipal.

La 1^{ère} demande concerne Mme Zoé DURIF pour le remboursement de son branchement électrique soit 6.10 € car l'adaptateur prêté ne fonctionnait pas.

Le 2^{nde} demande concerne Mr LANTERI pour une location de chalets. Mr Lanteri a du faire opposition au chèque n°9126713 car il n'a jamais été reçu au camping. Il demande que les frais d'opposition lui soient remboursés soit 15.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ces deux demandes de remboursement

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de la Préfecture pour nommer un élu référent sécurité routière. Le rôle de l'élu est de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention de la collectivité, mais également pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation pour l'ensemble des habitants.

L'objectif de cette démarche est de développer la culture sécurité routière des élus et de leur montrer qu'ils peuvent agir de nombreuses façons pour réduire les risques.

Après délibération, le conseil municipal nomme Mme Alice BERTRAND, élue référent sécurité routière.

AIRE CAMPING-CARS : DISPOSITIF PAYANT

Le développement du tourisme à Paimpont fait augmenter le trafic des camping-cars. La commune dispose d'une aire camping-car gratuite qui a été agrandie lors de la journée bénévolat du 21 juin dernier.

Mr Patrick HAUPAS, adjoint en charge du tourisme, fait remarquer qu'il conviendrait de demander une participation des camping-caristes. Ce point a été examiné en commission finances le 20 juin 2014. La commission propose de fixer un tarif de 3€ par nuit du 10 juillet au 31 août 2014 à titre expérimental. Il conviendra de modifier la régie du camping-municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de fixer un tarif à 3€ par nuitée pour les camping-cars stationnant sur l'aire de camping-car
- de modifier la régie du camping en y incluant les recettes liées au stationnement des camping-cars sur l'aire de camping-car
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

DEMANDE DE FOIN

Mr le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu du GAEC Forge Rouges sollicitant le foin de la parcelle nommée « Ferme des Chênes » acquise récemment par la commune de Paimpont. Mr le Maire propose de donner le foin sur pied et le GAEC se chargera de le récolter à ses frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition du GAEC Forge Rouges de couper le foin dans la parcelle nommée « Ferme des Chênes » sous réserve qu'il le récolte à ses frais.

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2014/02/031 RELATIVE A L'APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIERE DE L'ADSCRIP

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'annexe financière du centre social ADSCRIP a été validée par le conseil municipal le 20 mars 2014. Or cette délibération comporte une erreur de frappe sur le montant de la part fixe. En effet, il est mentionné un montant de 2245.64 € alors que le bon montant de l'annexe financière s'élève à 22 415.64 €.

Mr le Maire propose de rectifier la délibération n°2014/02/031 en précisant que le montant de la part fixe de l'annexe financière s'élève à 22 415.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette rectification.

DECISION MODIFICATIVE N°01 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de l'assainissement de la commune de Paimpont

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014. - budget assainissement:

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 040 :

Article 1391 – Dotation aux amortissements corporelles et incorporelles : + 1.00 €

Chapitre 023 :

Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques : - 1.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 040 :

Article 1391 – Dotation aux amortissements corporelles et incorporelles : + 1.00 €

Chapitre 023 :

Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques : - 1.00 €

La séance est levée à 22h30.